



DECISION N°032/D/FEICOM/DG DU

02 OCT 2023

pour la réalisation des travaux de construction des parcs intercommunaux d'engins de génie civil et d'hydraulique, base zonale de MANDJOU

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

23/N°032/DA/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SMA/WSSS

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale ;

Vu le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur AKOA PHILIPPE CAMILLE, Directeur Général du FEICOM ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics,

Vu le Dossier de Consultation passé par gré à gré suivant autorisation notifiée par la lettre N°0265623/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CEA3/brm du 30 mai 2023 pour la réalisation des travaux de construction des parcs intercommunaux d'engins de génie civil et d'hydraulique, base zonale de MANDJOU.

DECIDE:

Article 1er : La Société OT SERVICE SARL, BP : 8241 YAOUNDÉ-CAMEROUN, TÉL : (237) 699 826 519, est déclarée adjudicataire au Marché relatif à la réalisation des travaux de construction des parcs intercommunaux d'engins de génie civil et d'hydraulique, base zonale de MANDJOU, pour un montant de huit cent vingt-quatre millions six cent trente-trois mille sept cent cinquante (824 633 750) francs CFA TTC et pour un délai de livraison de six (06) mois, à compter de la date de notification du Marché.

Article 2 : Le Responsable de ladite Société est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement du Marché y afférent.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le 02 OCT 2023

AMPLIATIONS :

- ✓ MINMAP/ATCR ;
- ✓ ARMP pour insertion au JDM ;
- ✓ P/CIPM/FEICOM ;
- ✓ INTERESSE ;
- ✓ ARCHIVES/CHRONO ;
- ✓ AFFICHAGE.



Philippe Camille Akoa
MAGISTRAT HORS-HIERARCHIE